

2785



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le

24 JUIN 2020

no 6 05-02-2020

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

Lettre recommandée avec AR = 20.154.119.0050.4.

Monsieur le Maire,

En tant que personne publique associée à l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) d'inondations sur votre commune, vous avez été consulté pour avis sur le projet de PPR, par courrier, durant le mois de mars 2020.

En effet, les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet est soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant leur mise à l'enquête publique.

À ce titre, vous avez été destinataire du projet de PPR inondations de la commune de La Roquette-sur-Siagne, en vue de recueillir votre avis.

En application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par la version consolidée du 15 mai 2020, puis par la version consolidée du 11 juin 2020, les délais de consultation ont été suspendus à compter du 12 mars et recommenceront à courir à partir du 24 juin 2020.

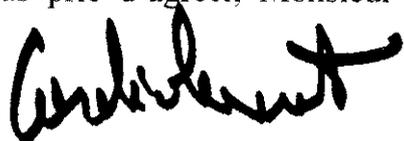
Je vous informe donc que le délai de consultation des personnes publiques associées, fixé à quatre (4) mois, commencera à courir à compter du 24 juin 2020.

Monsieur Jacques Pouplot
Maire de La-Roquette-sur-Siagne
Hôtel de ville
630, chemin de la commune
06 400 La-Roquette-sur-Siagne

J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois à compter du 24 juin 2020, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, votre avis sera réputé favorable. En outre, votre avis reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique.

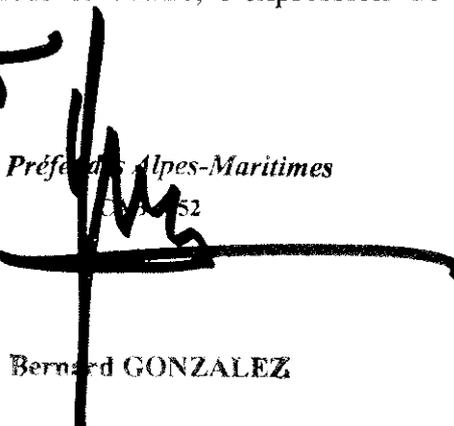
Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.



Le Préfet des Alpes-Maritimes

06 00 52



Bernard GONZALEZ

En provenance de :

Mairie
E 30, chemin de la Commune
05440 Le Puy TE-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

50742 VZS - PFC 35A - 20174827001 - 0819



Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 154 119 0050 4



SDRS-PRNT-OC-2785 Renvoyer à



FRAB



Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être Ville de la Roquette sur Siagne

- Le destinataire
- Le mandataire

- CNI / permis de conduire
- Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée préalablement.

LA POSTE AGREMENT N° 0506

30 JUN 2020
29 JUN 2020
COURRIER ARRIVÉ

COURRIER
30 JUN 2020
Service Déplacements

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
CADAM - 147 bd du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

DF

